



TSAF - TSAF OTC

INFORMATIONS RELATIVES AUX COÛTS & FRAIS MIS A LA CHARGE DE LA CLIENTÈLE

Ces informations sont destinées aux clients et clients potentiels (« Clients ») qui peuvent envisager une transaction avec TRADITION SECURITIES & FUTURES SA ou TSAF OTC (« TRADITION PARIS »).

Le contenu de ce document est donné à titre purement indicatif et n'a aucune valeur contractuelle. Les investisseurs ne doivent pas se fonder exclusivement sur les informations contenues dans ce document pour prendre des décisions d'investissement ni les considérer comme des conseils en placement, une recommandation d'investissement ou une recommandation d'achat de tout produit spécifique détaillé dans ce document.

Les investisseurs sont invités à prendre des décisions d'investissement en fonction de leurs conditions personnelles, de leur position financière, de leur appétence au risque et de leurs objectifs financiers et demander des conseils financiers, fiscaux ou comptables indépendants si nécessaire.

Ce document est à lire conjointement avec la Politique d'Exécution disponible sur le site ou auprès de votre interlocuteur habituel.

Afin d'améliorer la transparence auprès de ses Clients et conformément à l'article 24(4) de MiFID II (Directive 2014/65/EU concernant les marchés d'instruments financiers – « MIFID II ») et l'article 50 du règlement délégué (UE) 2017/565 (« Règlement Délégué »), TRADITION PARIS informe ses Clients avant de traiter (ex-ante) d'une estimation raisonnable des coûts et frais liés aux produits et aux services.

Conformément à l'article 50(1) du Règlement Délégué et lorsqu'une application limitée des obligations d'information est autorisée en fonction de la nature du produit et du service, TRADITION PARIS communique ces informations relatives aux coûts et frais mis à la charge des Clients au travers de grilles tarifaires communiquées à chaque Client. Ces grilles tarifaires, et leur actualisation le cas échéant, présentent le niveau maximal de frais que TRADITION PARIS peut appliquer aux transactions individuelles dans des conditions normales de marché. Les coûts et frais réels peuvent s'écarter de ces estimations en fonction des circonstances dans lesquelles chaque transaction est conclue et le prix des instruments financiers est déterminé conformément aux dispositions mises en oeuvre pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible tel que défini par MIFID II.

Les présentes informations sont sans préjudice de toute information complémentaire autrement fournie en vertu de nos obligations réglementaires (par exemple, documents d'informations clés pour les clients non-professionnels (DICI etc...), etc.) ou de toute information complémentaire commerciale (Brochure commerciale, etc.).

I. RECEPTION-TRANSMISSION D'ORDRES ET EXECUTION POUR COMPTE DE TIERS (« TRADITION ACTING AS AGENT »)

TRADITION PARIS facture des commissions d'exécution d'ordres. Le montant des frais relatifs à ces commissions est fonction notamment de la nature de l'instrument (action, ETF, obligation listée, dérivés listé, produit structuré listé) et de leurs places d'exécution possibles. Une grille sur mesure est établie pour chaque client préalablement à la réalisation de toute transaction ou à la fourniture d'un service.

Une instruction spécifique (« bloc trade », « cross trade ») peut néanmoins conduire à un montant de frais qui n'a pas été précédemment agréé. Le cas échéant, les frais sont communiqués ex-ante pour information avant la réalisation de la transaction.

II. EXECUTION PAR INTERPOSITION DU COMPTE PROPRE (« TRADITION ACTING AS PRINCIPAL »)

Quand TRADITION PARIS exécute des ordres en se portant contrepartie par interposition de son compte propre et en dehors du cadre des OTF exploités par TRADITION PARIS, TRADITION PARIS ne prélève pas de frais de service ; les coûts et les frais seront limités à ceux relatifs aux produits

DEBT MARKET (non emerging)			
Type	Maturity	Costs	
Covered Bonds / Sovereigns, supranationals & agencies	<=2Y	1 yld bp	Both sides pay
	> 2Y	3 yld bps	
Investment Grade	<=2Y	5 yld bps	Both sides pay
	> 2Y	10 yld bps	
High Yield / Not rated	<=2Y	25 yld bps	Both sides pay
	> 2Y		
Distressed	<=2Y	3%	Both sides pay
	> 2Y		
Inflation	All	0,0025%	Both sides pay
EMERGING DEBT MARKET			
Type	Maturity	Costs	
Sovereign EM Debt - IG	<=2Y	0.50%	Both sides pay
	> 2Y	10 yld bps	
Sovereign EM Debt - HY	<=2Y	0.50%	Both sides pay
	> 2Y	10 yld bps	
Corporate EM Debt - IG	<=2Y	0.50%	Both sides pay
	> 2Y	10 yld bps	
Corporate EM Debt - HY	<=2Y	0.50%	Both sides pay
	> 2Y	10 yld bps	
Sovereign EM Distressed		2%	Both sides pay
Corporate EM Distressed		3%	Both sides pay

Others Securities traded on a RFQ basis	
ETF	up to 25 bps
structured Products (execution on a buy back)	1%

III. DISTRIBUTION DE PRODUITS STRUCTURES (MARCHE PRIMAIRE)

TRADITION PARIS propose à ses clients d'accéder à une large gamme de produits structurés et à ce titre agit comme distributeur tel que défini par MIFID II.

Dans ce cadre, TRADITION PARIS est tenu de fournir le détail et l'agrégation des coûts et frais appliqués à une transaction sur produits structurés. Ces informations sont mises à disposition des Clients, ex-ante, dans la Termsheet du produit, le KID (s'agissant de produits à destination d'une clientèle non professionnelle européenne) ou dans le fichier EMT.

IV. OTF EXPLOITES PAR TRADITION PARIS

Les grilles tarifaires applicables aux OTF exploités par TRADITION PARIS sont disponibles à l'adresse suivante sur notre site web : <http://www.tsaf-paris.com/mif.php>